

6) Déclassement et aliénation du chemin « de Villejésus au Redour » et régularisation de son emprise

Notice explicative

La commune d'Aigre souhaite déclasser et aliéner une section de l'ancien chemin « de Villejésus au Redour », qui n'existe plus sur une portion, et dont l'emprise a été modifiée.

En effet, il est constaté que ladite voie communale a désormais une autre tracée, dont le projet vise à réajuster la réalité par rapport au cadastre.

Les portions de voies pourront être aliénées aux propriétaires riverains.

Appréciation sommaire des dépenses

Le coût financier de cette opération sera pris en charge par la commune.

Plan de situation

COMMUNE D'AIGRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-05-22



OBJET : DECLASSEMENT ET ALIENATION DU CHEMIN RURAL « DE VILLEJESUS AU REDOUR » A VILLEJESUS.

L'an deux mil vingt-cinq et le cinq septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AIGRE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie déléguée de Villejésus, commune d'Aigre, sous la présidence de Monsieur Renaud COMBAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal :

29 août 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice	23
Présents	17
Votants	21

Présents : M. COMBAUD Renaud – Mme FOURÉ Brigitte – Mme BRIS Sylvie – M. BOUCARDEAU Raphaël – Mme LAIRAUD Lê-Xuân – M. GEOFFRION Olivier - M. MÉGRET Christian – Mme RENARD Nathalie – M. TRILLAUD Damien - Mme DELUSSET Nicole – Mme BERTRAND Évelyne – M. DENIS Guillaume – Mme GUILLAUME Amandine – M. HYVERNAUD-PINEAU Dominique – Mme CAILLAUD Nadia – M. TYRÉ Christophe – M. GUYOT Pierre.

Excusés : M. GAILLARD Tanguy – Mme JARRY Marie (pouvoir à Nicole DELUSSET) - M. CLÉMENT Hugues (pouvoir à Olivier GEOFFRION) – Mme ROUX Émilie – Mme RANOUIL Patricia (pouvoir à Amandine GUILLAUME) – Mme BERNARD Amandine (pouvoir à Renaud COMBAUD).

Monsieur Guillaume DENIS est nommé secrétaire de séance.

Le Maire

- Rappelle au Conseil Municipal le tracé du chemin rural « de Villejésus au Redour » à Villejésus:
- Indique qu'il a été constaté une modification de l'emprise de la voie communale par rapport aux parcelles voisines, et qu'une section a cessé d'être affectée à l'usage public.
- Propose de régulariser l'emprise du chemin.

AR Prefecture

016-200083251-20250905-2025_05_22-DE
Reçu le 31/10/2025
Publié le 31/10/2025

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré
A l'unanimité

- Accepte de procéder à l'enquête publique préalable au déclassement et à l'aliénation du chemin rural « de Villejésus au Redour » à Villejésus et à la régularisation de son emprise.
- Autorise le Maire ou son représentant à désigner un commissaire enquêteur.
- Autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Fait et délibéré, à AIGRE, les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures.

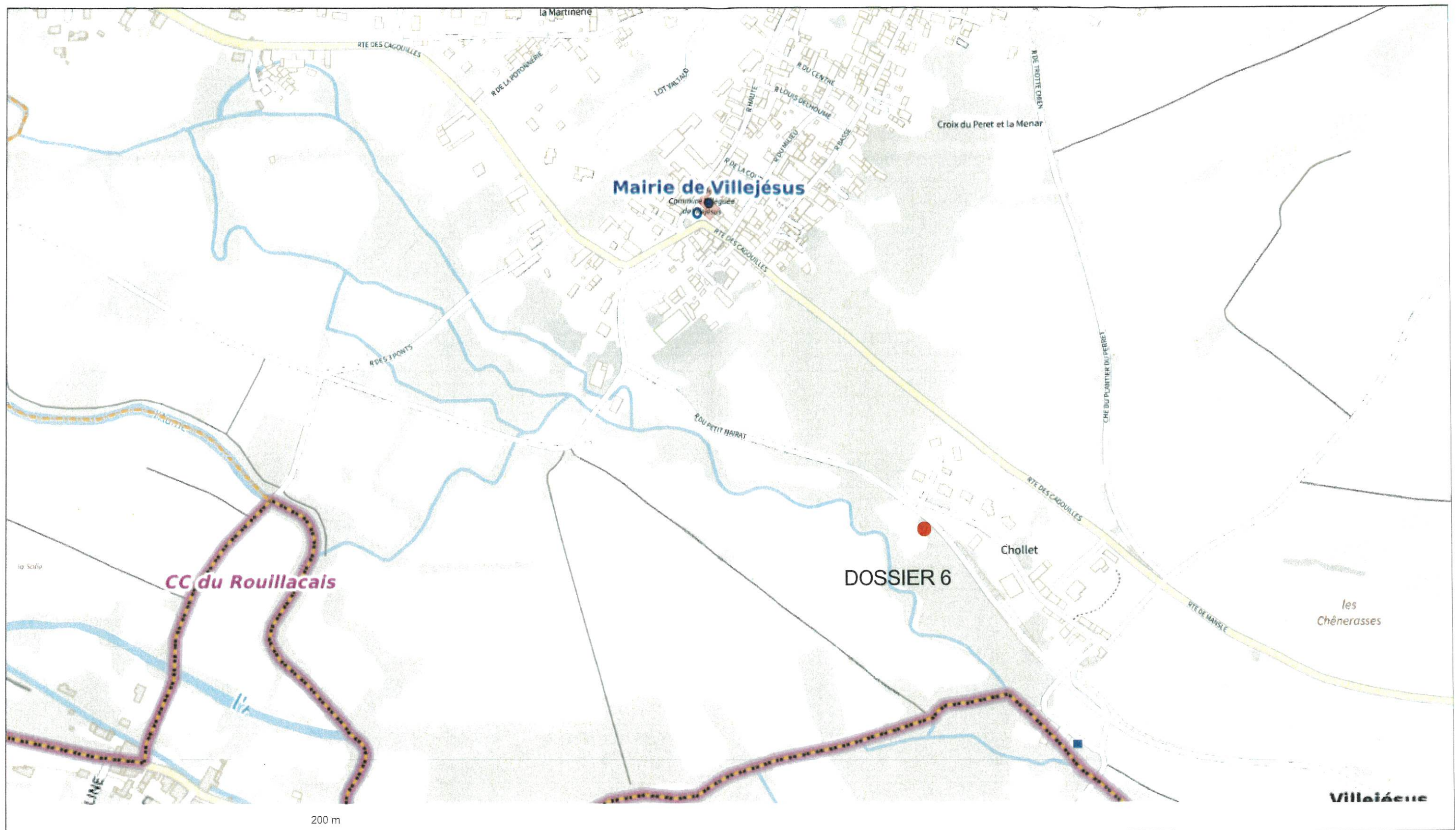
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire
Renaud COMBAUD



En application de l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.



PLAN DES LIEUX

Chemin "de Villejésus au Redour"

6



Zone à aliéner



COMMUNE D'AIGRE

Dossier 6

Déclassement et aliénation du chemin « de Villejésus au Redour » et régularisation de son emprise Commune d'Aigre

Liste des Riverains

- 411 E 497, 498 : Benoit GUIBERTEAU (15 Route des Marais 16140 Fouqueure)
- 411 E 499 : Union Rempart (1 Rue chez Guillemites 75004 Paris)
- 411 E 500 : Monsieur Guillaume SEVRIN, Madame Sophie LEROY (15 Chemin des Ecoliers 16140 Aigre)
- 411 E 503, 973 : Madame Dominique VAN KHACHE (Impasse des Arts 16140 Aigre)
- 411 E 551 : Monsieur Henri RABY (5 Rue Serpentine 16140 Aigre)
- 411 E 501, 546, 547 : Commune d'Aigre (2 Rue de l'hôtel de Ville 16140 Aigre)